

RÉFÉRENT NUMÉRIQUE

I.E.N.
Circonscription d'Allonnes
Tél : 02.43.80.74.33
Fax : 02.43.80.74.52
ce.0721404k@ac-nantes.fr

10 rue des acacias
72700 Allonnes

Dossier suivi par :

Yann BRUYERE

Cadre de la mission

Le référent numérique est un enseignant formateur du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de tout ou partie de son service d'enseignement.

Membre de l'équipe de circonscription, il travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-CCPD

Son action au niveau départemental est coordonnée et validée pour le Directeur académique par l'IEN chargé de mission numérique.

Missions

Le référent numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique et de formation mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.

Ses missions comprennent :

- l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages du numérique dans les pratiques d'apprentissage et d'enseignement.
- l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages des Espaces Numériques de Travail, E-Primo en particulier.
- l'analyse et la production de ressources pédagogiques.
- l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école.
- Le suivi d'un professeur stagiaire peut lui être confié.

Activités

Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :

Formation

- conception, animation, évaluation de dispositifs de formation, (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistere, etc.)
- accompagnement et suivi de projets pédagogiques (volet numérique du projet d'école, B2i, etc.)

Impulsion, animation

- participation à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école.
- repérage des pratiques à valoriser et suivi des expérimentations.
- élaboration et mutualisation de documents et ressources (scénarios pédagogiques, site départemental, bulletin numérique départemental, etc.)

Aide au pilotage

- fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription. assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (déploiement et suivi de l'ENT E-primo, des tablettes numériques, évaluations, BE1D, etc.)

Compétences

Les documents de référence sont :

- Le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)
- le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans la circulaire n° 2005-222 du 19 décembre 2005

On attend tout particulièrement du référent numérique :

- Une expérience en matière d'usage du numérique avec les élèves
- Une attitude de veille pédagogique et institutionnelle
- Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif
- Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

Le référent numérique fait partie de l'équipe de circonscription : sous l'autorité de l'IEN il participe à la mise en œuvre de la politique de circonscription. Il participe également autant que de besoin aux travaux du pôle départemental numérique piloté par l'IEN chargé de la mission. Il peut également lui être demandé de participer à différents groupes départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission. Il a alors vocation à s'impliquer dans les travaux du groupe départemental pour favoriser l'intégration du numérique dans les ressources produites, les modules de formation conçus et les projets développés.

La charge de travail du référent numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.

Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN chargé de la mission numérique par un rapport d'activité annuel. Le volet de la mission en circonscription et celui comptant pour le département sont étroitement articulées. Ils représentent chacun une part égale de la mission (en volume horaire).

Qualifications requises

Être titulaire du CAFIPEMF est obligatoire pour obtenir la mission à titre définitif. L'option « enseignement et numérique » du CAFIPEMF sera appréciée.

En cas de recrutement d'un personnel non titulaire du CAFIPEMF, il pourra être mis un terme à la mission sans obtention du certificat dans les quatre années qui suivent la prise de fonction.

Le C2i2e est également exigé.

En cas de recrutement d'un personnel non titulaire du C2i2e, il pourra être mis un terme à la mission sans obtention du certificat dans les trois années qui suivent la prise de fonction.